

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2509

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Créations et transformations d'emplois**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Créations et transformations d'emplois

L'exécution du plan de mandat et des objectifs identifiés par les services dans le cadre des contrats de responsabilité conduisent à proposer la création et la transformation d'un certain nombre d'emplois :

- créations d'emplois (voir tableaux inscrits dans le délibère)
- transformations d'emploi (voir tableaux inscrits dans le délibère)

2° - Détermination des crédits ouverts pour la rémunération des collaborateurs de Cabinet.

Par délibérations n° 2001-0162 et n° 2001-0253 en date des 23 juillet et de septembre 2001 le nombre de collaborateurs de Cabinet a été fixé à quinze. Ces délibérations fixaient l'indice de rémunération maximum de chacun des postes créés.

Or l'article 3 du décret 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet dispose que les recrutements de collaborateurs ne peuvent intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant.

En outre, l'autorité compétente ayant le pouvoir de voter les crédits n'a pas compétence pour définir la rémunération des emplois de collaborateurs de Cabinet.

Cela implique donc de modifier le mode de gestion de ces emplois, en supprimant les indices de rémunération affectés auxdits emplois et en fixant une enveloppe de crédits globalement affectés à l'ensemble des emplois de collaborateurs.

Pour 2005, le montant évalué en fonction des postes existants est de 1 176 000 €.

Il est donc proposé de fixer les crédits alloués à la rémunération des emplois de collaborateurs de Cabinet à 1 176 000 € pour l'année 2005. Ces crédits ont été prévus et inscrits au budget principal 2005.

Les effectifs communautaires pour l'année 2005 sont fixés comme indiqués dans l'annexe ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de modifier, dans transformations d'emplois : concernant l'emploi chargé de concertation à la direction de la communication, il faut indiquer comme grade ingénieur, ingénieur principal au lieu d'attaché, attaché principal 1^{ère} et 2^e classe. Il s'agit du poste n° 03110030.

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - les créations d'emplois,

Services-emplois	Grades autorisés	N° de poste	Observations
Cabinet du président			
adjoint attaché de presse	attaché, attaché principal 1ère et 2° classe	05100045	poste qui pourra être pourvu par un contractuel en application de l'article 3 alinéa 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984
Direction générale			
<i>Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération</i> employé administratif	agent ou agent administratif qualifié	05120044	pérennisation emploi consolidé
<i>Direction de la propreté</i>	agent de maîtrise, agent de maîtrise qualifié ou principal	05532039	régularisation surnombre
Délégation générale aux ressources			
<i>Direction des systèmes d'information et de télécommunication</i> chef de projet informatique	ingénieur, ingénieur principal	05180074	
<i>Direction de la logistique et des bâtiments</i> architecte	ingénieur, ingénieur principal	05400351	
chargé de prévention des risques professionnels (ACMO)	technicien supérieur territorial, principal ou chef	05400352	
<i>Direction des affaires juridiques et de la commande publique</i> rédacteur marchés	rédacteur, rédacteur principal ou chef	05150016	
juriste conseil	attaché, attaché principal 1ère et 2° classe	04150015	
<i>Direction des finances</i> conseiller à la conduite de projets	attaché, attaché principal 1ère et 2° classe	05300047	pérennisation d'un emploi d'attaché créé pour un an par délibération n° 2004-1985 en date du 14 juin 2004
			régularisation surnombre

Délégation générale au développement économique et international			
<i>Direction des affaires économiques et internationales</i> chargé de mission	attaché, attaché principal 1ère et 2° classe	05170049	
<i>Direction du foncier et de l'immobilier</i> opérateur de gestion technique	agent technique qualifié, principal ou chef	05170050	

b) - les transformations d'emplois,

Services-emplois	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observations
Direction de la communication					
assistant de concertation	03110030	rédacteur	chargé de concertation	ingénieur, ingénieur principal	évolution des missions
Direction générale					
<i>Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération</i> chargé de mission	99120028	chargé de mission	chargé de mission	administrateur classe normale ou exceptionnelle	mise en conformité du grade du poste et du grade de l'agent
<i>Missions territoriales</i> chargé de mission	02120034	ingénieur	responsable de mission	ingénieur en chef classe normale ou exceptionnelle	
<i>Mission coordination territoriale</i> chargé de coordination	02120035	ingénieur	chargé de coordination	attaché, attaché principal 1ère et 2° classe	recrutement sur ce grade
Délégation générale aux ressources					
chargé de mission	97520592	chargé de mission	chargé de mission	ingénieur en chef classe normale ou exceptionnelle	recrutement sur ce grade
<i>Direction des affaires juridiques et de la commande publique</i> chargé de mission écoute active (DRH)	04200175	attaché	chargé de mission commande publique	directeur	poste créé par délibération n° 2004-1832 en date du 29 mars 2004 dans le cadre du projet pour l'administration communautaire
<i>Direction de la logistique et des bâtiments</i> peintre	94400223	agent d'entretien	peintre	agent technique qualifié, principal ou chef	mise en conformité du grade et des fonctions
<i>Direction des finances</i>					

assistant comptable	94300018	rédacteur	responsable procédures de gestion	attaché, principal 2° classe, attaché 1ère et	mise en conformité du grade et des fonctions
Délégation générale au développement urbain					
<i>Service de l'urbanisme opérationnel</i> assistant au chargé d'opérations	94600073	technicien supérieur territorial	chargé d'opérations	ingénieur, ingénieur principal	évolution du besoin
<i>Mission écologie</i> chargé de mission	97600323	ingénieur, ingénieur principal	responsable de mission	ingénieur en chef classe normale ou exceptionnelle	

c) - les effectifs communautaires pour l'année 2005 comme indiqués dans l'annexe.

3° - La dépense supplémentaire en résultant a été prévue et sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - comptes 641 100, 641 120, 641 180, 641 310, 645 300 et 641 110.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,